

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

L'an **deux mil vingt six, le trente et un mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : -Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.Procurations : -Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18Secrétaire : M. Didier LANGEARD.**OBJET : Fonctionnement du Conseil Municipal : adoption du règlement intérieur**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide (par 18 Voix Pour) d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 01/04/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, M.  
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

